



DEPARTEMENT DE L'AUBE  
ARRONDISSEMENT DE TROYES  
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

### Séance du 16 février 2024

Date de la convocation : 12/02/2024  
Date d'affichage de la convocation : 12/02/2024

#### Nombre de Conseillers :

En exercice : 29  
Présents : 29  
Représentés : 00  
Votants : 29

#### Délibération n°

2024\_D\_010

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 février à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Séverine DELSERT BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.**

Etaient présents : Mmes et MM. : Séverine DELSERT BROQUET, Reynald CARLOT, Florent GAUROIS, Sophie BLANCHIN, Didier DESPREZ, Sylvie VELUT, Gérald ROUSSELOT, Lucie CARLIER, Gérard TRUTAT, Guy THOMAS, Elisabeth ODON, Jean-Michel POTS, Gérard VAN MELCKEBEKE, Yves MORANDEAU, Lydia LENAINT, Laurence LUIS-LEON, Sonia PREHOUBERT, Eloïse SOYER, Cécile PETIT, Mikaël MATIGNON, Laura SERON-HABERLAND, Kylan GORIT, Hubert PROT, Karine CRAVIC, Claire ADAM, Vanessa CHEVALLIER-MOCQUERY, Christie DEZERT, Timothée BRASSET, Emilien BIGNON.

Absents ayant donné procuration : --

Absents : --

Secrétaire de séance : Monsieur Kylan GORIT

#### Objet de la délibération : CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire, des maires délégués et des adjoints, le maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L 1111-1-1 du CGCT.

Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la charte de l'élu local jointe à la présente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

▸ **PREND ACTE** de la lecture et de la transmission charte de l'élu local.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations  
Le Maire,